

Trophées de l'inclusion 18

- Règlement de participation -

Dans la continuité des événements organisés pour célébrer les 20 ans de la loi handicap, le Département du Cher, la DD ARS 18 et la Préfecture souhaitent valoriser des acteurs du territoire, des démarches innovantes en faveur de l'inclusion et de la citoyenneté mais aussi des parcours inspirants de personnes en situation de handicap dans le Cher.

L'appel à candidatures est ouvert du 15/03 au 15/05/2025 !

Candidatures éligibles

Peuvent candidater :

- Les organismes privés et publics, collectivités territoriales œuvrant dans le Cher ainsi que les particuliers dans les 6 catégories représentées.
- Les personnes ayant un parcours remarquable mettant à l'honneur leur engagement, leurs réussites personnelles ou professionnelles.

→ Les candidatures devront mettre en avant des initiatives innovantes de tous types (dispositifs de soutien et d'accompagnement, offres culturelles et sportives, équipements, etc.), des talents ou des parcours inspirants de personnes concernées (enfants ; adultes en situation de handicap, aidants).

Catégories distinguées

Vous pouvez concourir à l'une des 6 catégories suivantes, pour le trophée organismes/particuliers ou parcours inspirants:

- **1^{ère} catégorie « Vie quotidienne, accessibilité, mobilité » :**
- **2^{ème} catégorie « Culture, loisirs, sport » :**
- **3^{ème} catégorie « Scolarisation, Enseignement »**
- **4^{ème} catégorie « Vie associative »**
- **5^{ème} catégorie « Santé »**
- **6^{ème} catégorie « Emploi, entreprise et ESMS »**

- ➔ Un Trophée « Coup de cœur du Jury » pourra également être décerné sur l'une des 6 catégories distinguées ou hors catégorie pour récompenser une initiative, un talent ou une innovation.

Sélection des candidatures

Les candidatures seront examinées par un Jury composé de représentants du Département du Cher, de la DD ARS 18 et des personnes concernées membres du CDCA.

Le Jury sera présidé par Mme Bertrand, vice-présidente, chargée de l'enfance, la famille et du handicap.

Les candidatures seront appréciées au regard de leur pertinence, de leur impact et de leur caractère innovant ou inspirant.

Le Jury délibèrera en mai 2025.

Remise des trophées

Les lauréats seront annoncés et récompensés à l'issue d'une conférence dédiée à l'inclusion et la citoyenneté.

Cette soirée de remise des Trophées se déroulera le vendredi 20 juin 2016 de 16h à 18h, à la salle du Duc Jean à Bourges.

Chaque lauréat recevra un prix symbolique sous forme de trophée, en reconnaissance de son engagement en faveur de l'inclusion.

Modalités de candidature

Les candidatures sont à transmettre au moyen du formulaire de candidature en ligne sur le site internet du Département du Cher, à l'adresse : www.departement18.fr.

Ou accessible sur le lien suivant : [formulaire de candidature](#)

La date limite de candidature est fixée 15 mai 2025 (minuit).

Renseignements

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées du Département du Cher de préférence par mail, à l'adresse amandine.cocquebert@departement18.fr ou par téléphone au 02 48 27 31 59.

Contact

Département du Cher
Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
Pyramides / 7 route de Guerry / 18021 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 27 31 59
Mail : amandine.cocquebert@departement18.fr